

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MIL HUIT, ET LE VENDREDI 12 SEPTEMBRE A 19H00, LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LA GAUDE DUMENT CONVOQUE, S'EST REUNI EN SESSION ORDINAIRE, A LA MAIRIE, SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR MICHEL MEÏNI, MAIRE.

Date de convocation du Conseil Municipal : Vendredi 05 septembre 2008

Nombre de Conseillers

en exercice : 29

présents : 27

votants : 29

27 PRESENTS : Mesdames et Messieurs MEÏNI, BETTATI, LAMY, FINZI, BRUN, FAGGION, SALSEDO, SCIARRI, RIBER, AUDOLI, LANGLOIS, TRANI, TOSELLO, DEMALINE, BENALI-KAHLOUL, CARRE, AUDDINO, SIEGEL, DURAND, RENAUDO, ROGGERI, FOUREL, ALFONSI, PIGNAL, IAÏCH, BLONDIN, GOURDIN.

02 REPRESENTES : Messieurs TANGUY par Monsieur ALFONSI, TIQUET par Monsieur IAÏCH.

ABSENT : NEANT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Olivier RENAUDO.

O B J E T :

**Approbation de la
modification des statuts
du SIVOM "Pays de
Vence"**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 5211-20,
- Vu la délibération du SIVOM du "Pays Viennois" en date du 17 avril 2008 portant modification des statuts,

Monsieur le Maire indique que le SIVOM du "Pays de Vence" a décidé à l'unanimité des membres lors de sa séance du 17 avril 2008, de lancer la procédure de modification de l'article 7, alinéa 2, de ses statuts.

Cette modification a pour objet de porter le nombre de représentants titulaires et suppléants à deux par commune, au lieu d'un seul actuellement.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal :

- d'approuver la modification des statuts de l'article 7, alinéa 2, le nouvel alinéa étant rédigé comme suit : "Chaque commune est représentée au sein du comité par deux délégués titulaires et deux délégués suppléants n'ayant voix délibérative qu'en cas d'empêchement des délégués titulaires".

CERTIFIE EXECUTOIRE

Reçu en Préfecture

ou Sous-Préfecture

le :

Publié ou Notifié

le :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'**UNANIMITE**, la modification de l'article 7, alinéa 2, des statuts du SIVOM "Pays de Vence".

Fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.

Les Membres du Conseil Municipal,

Le Maire,

Michel MEÏNI